

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Pierre ABELIN

OBJET : Prorogation de la durée du groupement d'intérêt économique – Acteurs de LIBERACCES jusqu'au 31 décembre 2014

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n°18 du conseil communautaire du 24 septembre 2007, la Communauté d'Agglomération du pays Châtelleraudais a décidé de créer avec les Communautés d'Agglomération de La Rochelle, du Grand Poitiers, du Pays Rochefortais et le Syndicat Informatique 17, un GIE (Groupe d'Intérêt Economique) afin de permettre à ses membres de moderniser le service public en développant conjointement des outils d'administration électronique.

Le GIE a pour but de permettre à ses membres de moderniser le service public en développant un ensemble cohérent de logiciels libres destiné au service public sous la marque et copyright « LiberAccés ». Cette suite logicielle permet à l'ensemble des acteurs (élus et agents) d'une collectivité territoriale d'améliorer les relations et le service public aux usagers (citoyens, associations, entreprises) en modernisant leur organisation interne et en proposant des télé-services aux usagers.

Le GIE a lancé le Projet Pool LiberAccés dans le cadre du Programme Opérationnel FEDER 2007-2013. Ce projet consistait à développer une administration électronique mutualisée pour les communes de toutes tailles de Poitou-Charentes en mettant un accent très important sur la conduite du changement.

Le marché de maîtrise d'œuvre a été attribué à une société prestataire et une première étape de réalisation s'est déroulée dans de très bonnes conditions de coopération. Puis la coopération avec la société prestataire s'est considérablement dégradée. La société a fini par se déclarer incapable de répondre complètement à ses obligations contractuelles. Le GIE a donc décidé d'une procédure longue mais finalement réussie, de « résiliation pour faute aux torts du prestataire » du marché conclu avec la société. Un protocole d'accord transactionnel a finalement été signé, permettant de reprendre la réalisation de la plateforme avec d'autres prestataires.

Aujourd'hui, la plateforme a été entièrement revue et corrigée et répond au cahier des charges initial. La plateforme est disponible sur la forge de LiberAccés et a été actualisée pour tenir compte de l'évolution de l'état de l'art des technologies de l'information, en particulier pour évoluer vers le cloud computing ou informatique en nuage.

Actuellement quatre collectivités pilotes (Esnandes, St Rogatien, St Vivien, Médis) sont en exploitation sur la plateforme gérée par le GIE et ont mis en œuvre un bouquet de fonctionnalités représentatif des diverses possibilités d'usages. La Communauté d'Agglomération de Royan Atlantique héberge pour ses propres besoins une plateforme LiberAccés et met en œuvre des fonctionnalités partagées avec ses collectivités membres qui se doteront ultérieurement de la plateforme hébergée par LiberAccés. Les communes pilotes du Pays Mellois (dont la structure disparaît avec la modification des périmètres intercommunaux) exploitent la messagerie expérimentée dans le cadre du projet LiberAccés.

Délibération du bureau prise par délégation

du 18 novembre 2013

n° 20

page 2/3

Le GIE a été créé en décembre 2007 pour une durée de 3 ans, et prolongé pour la même durée en 2010 jusqu'au 1^{er} décembre 2013. Le GIE devait se transformer en Groupement d'Intérêt Public (GIP) dès que possible. Mais le règlement du conflit avec la société prestataire et la fin de la réalisation de la plateforme ont été jugés prioritaires.

Un dossier de déploiement ambitieux de LiberAccès au profit d'un plus grand nombre de communes de Poitou Charentes en 2014-2015 est en cours d'étude avec la Région. Il est difficile d'envisager la création du Groupement d'Intérêt Public pour une durée indéterminée, d'une part, avant l'aboutissement de cette phase de définition des contours futurs du projet de LiberAccès, d'autre part, compte tenu de la proximité des élections qui pourraient impacter la composition du conseil d'administration.

C'est pourquoi l'assemblée du GIE du 18.09.2013 a voté à l'unanimité des 4 membres restants (Communautés d'Agglomération de Châtelleraut, Poitiers, La Rochelle et Royan) une résolution pour mettre en œuvre une nouvelle prorogation du GIE jusqu'au 31 décembre 2014 et préparer une transformation du GIE en Groupement d'Intérêt Public avant cette date si cette création est possible, dans la négative de rechercher et mettre en œuvre une solution alternative de gestion des activités du GIE.

La participation due par la communauté d'agglomération du pays châtelleraudais s'élève à 15 000 € par an.

* * * * *

VU les articles L. 251-1 et suivants du code de commerce relatifs au groupement d'intérêt économique en droit français,

VU la délibération n°18 du conseil municipal du 27 septembre 2007 d'adhésion au GIE Liber Accès

VU la délibération n°12 du conseil communautaire du 18 avril 2008 désignant comme représentants au GIE titulaires : Jean-Claude DEYNA, Hubert PREHER, suppléants : Anthony PROUST, Séverine TAVERNIER,

VU la délibération n°2 du conseil communautaire du 27 septembre 2010 remplaçant Séverine TAVERNIER par Jean-Claude GAILLARD suppléant au GIE Liber Accès,

VU la délibération n°21 du conseil communautaire du 13 décembre 2010 prolongeant le GIE Liber Accès pour 3 années supplémentaires,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de faire développer le projet LiberAccès,

Délibération du bureau prise par délégation

du 18 novembre 2013

n° 20

page 3/3

Le bureau communautaire, ayant délibéré, décide :

- d'approuver la prorogation du G.I.E. « Acteurs LiberAccés » jusqu'au 31 décembre 2014;
- d'autoriser Monsieur Le Président ou son représentant à signer les documents y afférents;
- de confirmer les actuels représentants de la communauté d'agglomération du pays châtelleraudais à l'assemblée générale et au conseil d'administration du GIE, à savoir :
 - 2 membres titulaires :
 - x M.DEYNA Jean-Claude
 - x M. PREHER Hubert
 - 2 membres suppléants :
 - x M. GAILLARD Jean-Claude
 - x M. PROUST Anthony

UNANIMITE

Certifiée exécutoire
Par le président de la communauté d'agglomération
Transmis à la sous préfecture, le 26/11/13, n° 7425
Publié au siège de la CAPC, le 25/11/13

Pour ampliation,
Pour le président et par délégation,
La responsable du service juridique
Nadège GROLLIER

